RAPPORT DE MISSION

E-RÉPUTATION ET RÉSEAUX SOCIAUX

L'identité numérique peut être durablement affectée par un comportement inapproprié en ligne.

Le droit d'auteur et le droit à l'image sont deux notions clés à garder à l'esprit lorsqu'on fait une publication.

La mise en place d'un compte professionnel sur les réseaux sociaux doit se faire de façon coordonnée avec le service en charge de la communication.

Parler négativement de son employeur en ligne peut affecter l'image de l'entreprise et engendrer des sanctions allant jusqu'au licenciement.